

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 novembre 2022, à 19H30, à Montagny-la-Ville

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Valérie Piller Carrard, Conseillère nationale ; Nadia Savary, Députée ; Rogério Da Silva Gonçalves, Françoise Repond, Marie-Christine Roulin Frei et Martine Tschanz, infirmiers/ères-chefs/fes de site ; Marie-Claire Corminboeuf, membre du comité ; Emilie Lesquereux, commune de Gletterens et M. Claude Rüttimann, commune de Sévaz.

La commune de Prévondavaux est absente et non-excusee.

1. Accueil et appel des communes

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

La commune de Prévondavaux étant absente le nombre de voix s'élève à 70 sur un total de 71. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

Deux scrutateurs sont désignés :

Mme Annelise Joye
M. Sébastien Formica

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 25 octobre 2022 aux délégués. Aucune remarque n'étant soulevée, il peut être procédé tel que prévu.

2. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal susmentionné qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Election d'un membre à la Commission sociale en remplacement d'Isabelle Guerry, commune de Vallon

La basse-Broye présente la candidature de M. Nicolas Savoy, Syndic de Gletterens. Il est élu à l'unanimité.

4. Présentation Budgets 2023

En introduction, Nicolas Kilchoer mentionne que le RSSBF est un organe qui appartient aux communes avec un comité de direction composé de 8 élus communaux sur 9 membres. Par la suite, il rappelle également que la procédure budgétaire se déroule en plusieurs phases : 1^{ère} lecture interne, deuxième lecture avec le Président, troisième lecture avec le comité. A chaque étape le budget est optimisé et il appartient à l'assemblée ce soir de valider -ou non- les montants proposés.

Dans cette démarche dynamique, il est expliqué que les chiffres présentés ce soir ont diminué par rapport aux documents envoyés avec la convocation en raison de l'augmentation de la subvention pour le prix de pension communiquée par la DSAS quelques jours avant l'AG.

Serges Clot, responsable finances du RSSBF, explique que la préparation des budgets commence au mois de mars avec un premier document à remplir pour le canton concernant une estimation des charges salariales pour les soins et l'accompagnement, ce qui déterminera les prix facturés. Durant le mois de septembre, les responsables de service du RSSBF reçoivent la situation à fin juin et doivent faire leurs premières propositions. Les demandes d'augmentation de dotation doivent être argumentées et validées dans un premier temps par le bureau de direction puis par le comité. La première version des budgets, épurée, est discutée entre la direction et le responsable des finances. Après divers ajustements, une 2^e version est présentée au président du comité. Une 3^e version est ensuite présentée au comité et, enfin, après de nouvelles adaptations, la 4^e version est envoyée aux communes pour validation lors de l'assemblée des délégués.

Il présente la dernière version des budgets 2023 de chaque entité. Il informe que la population légale de la Broye a augmenté de 2.1% au 31.12.2021, soit 34'615 habitants.

4.1 RSSBF

Une indexation des salaires de 2.5% pour toutes les entités. Augmentation de 1.967% des charges sociales, une négociation est toujours en cours. Augmentation de la dotation de 1.2 EPT (0.4 direction soins / 0.6 pool admin. / 0.2 responsable formation).

4.2 EMS

Selon décision du 02.11.2022, l'augmentation de CHF 3.--/journée = environ CHF 200'000.-- de moins au budget par rapport aux documents envoyés aux communes.

Le financement du projet « Hop santé en EMS » doit maintenant être financé par le réseau car il n'est plus soutenu par Promotion Santé. Sandra Lambelet Moulin répond à une question que des discussions sont en cours avec la faitière et la DSAS pour toucher des subventions pour cette activité ; actuellement pas encore de décision reçue.

Un montant de CHF 36'396.-- d'augmentation pour les communes.

4.3 Entités sociales (SSDB et SOC)

Augmentation de la dotation du SSDB de 0.6 EPT (0.3 assistant social / 0.3 admin.).

Les loyers des locaux de l'HIB ont été augmentés mais on put être revus à la baisse.

Un montant de CHF 22'639.-- d'augmentation pour les communes.

S'agissant du SOC, également une augmentation des loyers. Le bail définitif sera signé ces prochains jours.

Une augmentation de CHF 89'010.-- pour les communes.

4.4 Service d'aide et de soins à domicile de la Broye

Cela fait 2 ans que la planification cantonale est appliquée, donc les 4 EPT. Le matériel de protection coûte très cher, nous devons donc augmenter le budget pour couvrir ces frais. Evolution du programme informatique (dossier de soins) ce qui provoque également une augmentation du budget.

Une augmentation de CHF 699'437.-- pour les communes.

4.5 Indemnités forfaitaires (IF)

Afin de tenir compte du nombre de demandes en attente de décision et ainsi pouvoir couvrir nos charges il y a une augmentation de CHF 148'500.-- pour les communes. Il s'agit d'une loi cantonale et d'un tarif commun convenu entre tous les districts. Le Grand Conseil a décidé de doubler le montant d'aide au proche aidant, mais le financement n'est à ce jour pas clarifié, seul le principe a été validé. Cette augmentation sera à prendre en compte lors de la mise en œuvre de la LDETEC.

4.6 Ambulances/SMUR

Il y a eu un changement de financement au niveau du canton de VD. Il a été déterminé que 40% serait à charge du canton de FR et 60% pour les VD. Nous versons un montant fixe de CHF 500'068.--/an.

Au total CHF 31'994.-- de diminution pour les communes.

4.7 Approbation des budgets de fonctionnement et investissements

Au final, une augmentation pour les budgets 2023 de CHF 965'125.-- pour les communes est à relever. Cette nouvelle et dernière version annonce 7.4% d'augmentation contre 8.9% sur les budgets envoyés aux communes en octobre dernier.

A l'unanimité, les budgets de fonctionnement et investissement 2023 sont acceptés.

5. Présentation et approbation de la révision totale des statuts de l'Association

Nicolas Kilchoer présente chaque point de la révision totale des statuts. Un ajout est demandé : *Article 3 – Buts* : ajouter un point f) d'assumer la mise en œuvre de la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF).

La révision totale des statuts est approuvée à l'unanimité des membres.

Suite de la procédure : les statuts seront soumis aux législatifs des communes lors d'un prochain Conseil général ou d'une assemblée communale et ensuite ils seront envoyés à la DIAF pour validation finale par le Conseiller d'Etat, Directeur, et mise en œuvre.

6. Présentation et approbation du règlement des finances

Nicolas Kilchoer présente chaque point du règlement des finances.

Ce nouveau règlement, soumis à référendum facultatif durant 60 jours, fera l'objet d'une parution dans la Feuille officielle.

Le règlement des finances est approuvé à l'unanimité des membres.

7. Election des membres de la Commission financière

3 candidatures sont annoncées :

- La basse-Broye : M. Michaël Willimann, Syndic de St-Aubin
- La haute Broye : Mme Fatima Granget, Conseillère communale à Fétigny
- Le centre : M. Claude Rüttimann, Syndic de Sévaz

Elections approuvées par applaudissement de l'ensemble des participants.

8. Etat des dossiers en cours

Nicolas Kilchoer explique qu'en vertu de la convention instituant l'HIB le RSSBF doit transférer les biens des bâtiments de l'hôpital d'Estavayer-le-Lac et qu'une servitude doit être mise en place. Ce dossier devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

Catherine Plüss, présidente de la Commission de bâtisse « EMS-Broye », fait un bref rappel des faits exposés lors de la dernière assemblée des délégués. La procédure du 2^e degré est arrivée à son terme. Dès lors que 2 projets doivent être approfondis, il y aura un degré d'affinement, ce qui retarde un peu la procédure. Il est important d'avoir des bâtiments fonctionnels pour les résidents et les collaborateurs. D'ici la fin février les lauréats pour chaque projet seront connus. Une soirée d'informations détaillées pour les communes, dédiée uniquement à ce sujet, sera prévue au printemps prochain. Ceci afin que les communes aient toutes les informations nécessaires pour l'assemblée du mois de mai.

Au sujet du financement, Nicolas Savoy demande ce qu'il en est de l'avancée par rapport à la vente de l'EMS Les Mouettes, si ce sera au prix du marché ? Nicolas Kilchoer lui répond que oui, le prix du marché a été analysé par un expert extérieur. Les anciens bâtiments seront donc remis aux communes avec un prix de vente cohérent.

9. Divers

Pas de divers.

10. Présentation de la fondation Passe-Partout Broye et échanges

M. Dominique Chassot, président de la fondation, fait sa présentation et un échange de questions s'en suit.

A cette suite, le RSSBF transmet à toutes les communes une brève présentation de Passe-Partout Broye pour celles qui désirent communiquer via les bulletins communaux ou autre canal.

Les participants sont cordialement invités à partager une verrée.

Le Président clôt l'assemblée à 20h55.



Le Président
Nicolas Kilchoer



La secrétaire
Aline Volery